



Règlement et informations du Cross du Démocrate organisé par le Bergerac Athlétique Club (29 octobre 2017)

Art. 1 L'association **BAC, Bergerac Athlétique Club** organise le Cross du Démocrate le dimanche 29 octobre 2017.

Art. 2 Toutes les courses se déroulent sur la plaine des jeux de Picquecailloux, Allée Lucien Videau, à Bergerac 24.

Art. 3 Toutes les courses sont gratuites.

Art. 4 Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.

Art. 5 Les épreuves sont ouvertes aux coureurs (ses) licencié(e)s et non licencié(e)s, et font l'objet de classements particuliers par course et sous course. Les catégories d'âge sont celles de la FFA. La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence (FFA, FFTri, FSGT, FSCF, UFOLEP, USEP, FFH, FFSAd, FNSU, UNSS, FCD, FFF, FFR, FFC, FFHB, FFVB..) en cours de validité ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course à pied en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition ». Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course. Tout coureur (se) participe aux épreuves sous sa propre et exclusive responsabilité.

Art. 6 Concernant la course n°4, un challenge distinct des entreprises et des associations, est mis en place. Le classement se fera sur les 4 premiers concurrents d'une même équipe en additionnant leurs places à l'arrivée. Celle ayant le moins de points sera vainqueur, et ainsi de suite. (Ex équipe A classe ses coureurs aux 1ère, 5ème, 6ème et 9ème places, cela lui fait $1+5+6+9 = 21$ points. l'équipe B classe ses coureurs aux 2ème, 3ème, 7ème et 8ème places, soit $2+3+7+8 = 20$ points, l'équipe B gagne).

Art. 7 Les courses n° 1 « marche nordique » et 8 « familles » ne nécessitent pas de licence ou certificat médical car sans classement ni chronométrage.



Art. 8 • Les bulletins d'inscriptions sont téléchargeable sur le site
<http://www.bergeracathletiqueclub.fr/cross/>

• Engagements :

- Sur place, minimum 30mn avant le départ de la course.
- Par courrier (BAC 13 rue Lavoisier 24100 Bergerac).
- Par mail (bergathleclub@gmail.com)

Art. 9 Les dossards sont à retirer sur place le jour du Cross avec les justificatifs demandés.

Art. 10 Hormis sur la course n° 4 « sport adapté », les accompagnateurs et/ou suiveurs (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.

Art. 11 Tout concurrent (e), licencié(e) FFA ou non licencié(e), peut, à l'arrivée de sa course, être soumis(e) à un contrôle anti-dopage, conformément à la législation française (« Code du sport »).

Art. 12 Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion du cross de Bergerac sur tous les supports publicitaires et promotionnels liés au Cross de Bergerac.

Art. 13 Récompenses : Au minimum, les 3 premières et premiers au scratch.

Art. 14 Le cross s'inscrit dans une volonté de développement durable (Tri-sélectif, Covoiturage, parking à vélo, etc.). Les participants(es) aux différentes courses s'engagent à respecter le parc et les chemins empruntés en ne dégradant pas ces derniers par des jets de tubes de gels, papiers et autres. Des containers ou poubelles seront disposés sur l'ensemble du site.



Art. 15 Les Catégories d'âge 2017 (valable jusqu'au 31 octobre 2017)

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	VE	1977 et avant
Seniors	SE	1978 à 1994
Espoirs	ES	1995 à 1997
Juniors	JU	1998 et 1999
Cadets	CA	2000 et 2001
Minimes	MI	2002 et 2003
Benjamins	BE	2004 et 2005
Poussins	PO	2006 et 2007
École d'Athlétisme	EA	2008 à 2010

Détails des catégories Masters

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1977 - 1968
	V2	1967 - 1958
	V3	1957 - 1948
	V4	1947 - 1938
	V5	1937 et avant

Art. 16 Pour les mineurs, signature obligatoire du représentant légal sur le bulletin d'inscription.

Art. 17 Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.